

ARRETE PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-648 du 18 juillet 2013 modifié fixant les règles d'organisation générale et les épreuves des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;

Vu l'arrêté n° AR-0214-2025 du 30 juin 2025 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde établissant la liste d'aptitude d'accès au grade de conseiller socio-éducatif ;

Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade de conseiller socio-éducatif ;

Considérant qu'il convient de radier les lauréats de la session 2021 au 1^{er} mars 2026 au terme de 4 ans d'inscription sur la liste d'aptitude ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude d'accès au grade de conseiller socio-éducatif est mise à jour au **1^{er} mars 2026** par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte **11** noms.

ARTICLE 2 - Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat

est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT
4^{ème} Vice-Président
Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

LISTE D'APTITUDE

D'ACCES AU GRADE DE CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF

Liste d'aptitude mise à jour au 1^{er} mars 2026

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
BERTHOME	Sophie
BONNELYE DE LAUBERTHIE	Edith
DAMILANO	Carine
DJAOUTI	Leïla
GIRARD	Anne-Sophie
GOARRÉ	Carine
PARAYRE	Sandrine
RAEVEN	Thomas
RAGER	Vanessa
RASTAU	Laetitia
RIVIERE	Elodie

Liste arrêtée à 11 inscrits